

MAIRIE
de
BANNE

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2024**

Date de convocation : **25 septembre 2024**
Publication de la liste des délibérations : **02 octobre 2024**

Le premier octobre deux mil vingt-quatre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Banne, dûment convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Jean-Marie LAGANIER, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : M. LAGANIER / Mme CHALVET / MM. ALLAVENA / COLOM-Y-CANALS / HAYDAN / Mme MARRON / M. BRUNEL / Mme GINIER / MM. FOUILLERON / FAURE / Mme DUMAS / M. FERRIER / Mme MEIGNIER / M. FERRARI formant la majorité des membres en exercice.

Mme Éliane GINIER a été élue secrétaire de séance.

Absents excusés : M. COSTE (pouvoir à M. LAGANIER)

Nombre de Conseillers : **En exercice : 15** **Présents : 14** **Absents : 01**

Le Maire de Banne certifie que le présent procès-verbal a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine après son approbation et qu'il n'est survenu aucune réclamation.

Ce Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie trois jours francs avant celui de la séance. **Date de convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2024.**

Approbation du procès-verbal de la séance du 03 septembre 2024 :

Secrétaire de séance : M. Florian BRUNEL.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Atout Ruralité – Demande de subvention pour le Programme de voirie 2024 : Ce programme comprend le reprofilage total des routes de Sallefermouze et de Garde-Giral ainsi que le curage des fossés à Sallefermouze. Monsieur le Maire et M. BRUNEL ont eu rendez-vous avec le SDEA et les entreprises afin d'effectuer des devis. Les travaux s'élèvent à 93 713,40€ TTC.

Le Département de l'Ardèche subventionne ce type de travaux à hauteur de 40% du montant total et 20 000€ maximum dans le cadre du dispositif Atout Ruralité – Pacte routier. Afin d'obtenir cette subvention, il convient de déposer un dossier sollicitant l'aide du Département.

M. COLOM Y CANALS demande quand les travaux seraient programmés. Monsieur le Maire indique qu'ils pourraient débuter à la fin du mois.

M. FAURE soulève le problème des coupes de bois. Monsieur le Maire et M. COLOM Y CANALS indiquent que la collectivité n'empêchera pas les bûcherons de travailler mais que des contraintes leur seront imposées afin de ne pas abîmer le nouveau revêtement.

M. FERRIER ajoute que les bois peuvent être sortis par les pistes.

M. HAYDAN demande si la Commune n'aurait pas intérêt à faire un constat d'huissier après ces travaux de voirie qui engagent des finances non négligeables.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents sollicite une subvention de 20 000,00 € auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche au titre du dispositif Atout Ruralité 07 – Pacte routier pour le programme de voirie 2024 pour un montant de 79 094,50€ HT et charge Monsieur le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à ce projet.

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Présentation et débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) : Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 19 novembre 2014, le Conseil Municipal a prescrit la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) emportant sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il précise que le dossier PLU comprend un Projet d'Aménagement et de Développement Durables, document central du PLU et qui explicite le projet politique quant au devenir du territoire communal. Enfin, il rappelle, qu'en vertu de l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent faire l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal. Monsieur le Maire présente le projet des orientations retenues lors des différentes réunions de travail du Conseil Municipal.

Mme CHALVET indique que le « point info tourisme » peut être retiré des bâtiments communaux, compte tenu de l'installation récente de la borne interactive.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents approuve le PADD tel que présenté.

Mise en place d'un conseiller municipal correspondant pour les questions de défense : Monsieur le Maire donne lecture du courrier des services de l'État retraçant les circulaires du 26 octobre 2001 et du 18 février 2022 relatives aux correspondants défense. En effet, le correspondant défense sera le relais d'information entre le Ministère de la défense et la commune. M. COLOM Y CANALS est nommé correspondant pour les questions de défense.

Proposition d'un don de parcelle à Petit Brahic : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Béatrice PROCHAZKA souhaite donner à la Commune une parcelle située à Petit Brahic. Le Conseil accepte ce don et remercie vivement Mme PROCHAZKA.

Création d'un emploi permanent de rédacteur territorial : Considérant la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie, complétée par quatre décrets d'application parus le 16 juillet 2024, Monsieur le Maire expose au Conseil qu'un agent du service administratif remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade et propose de créer un emploi de rédacteur territorial à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1^{er} novembre 2024. Le Conseil décide d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire par 14 voix POUR et une abstention (M. ALLAVENA)

Organisation des services techniques – Modification des horaires de travail : Afin de limiter les heures supplémentaires au sein du service technique, les élus ont rencontré les agents pour établir de nouveaux horaires de travail, tout en ayant une durée annuelle de travail de 1607 heures.

Dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, le Maire propose à l'assemblée que l'organisation du cycle de travail au sein des services techniques (hors agents école et cantine) soit fixée de la manière suivante, selon un calendrier annuel prédéfini : une semaine à 33h00 hebdomadaire et une semaine à 37h00 hebdomadaire. Les horaires d'été mis en place uniquement lors des pics de chaleur, à la discrétion du Maire, restent inchangés.

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial, le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents adopte la proposition du Maire.

Subvention aux associations :

- Les Amis de Banne : Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'ajourner cette délibération. Le Conseil accepte d'étudier ce dossier à la prochaine réunion.
- Fréquence 7 – Association « De source sûre » : Le Conseil accorde une subvention de 200€ à cette radio locale qui diffuse notamment les événements des associations.

Questions diverses :

Remerciements : Monsieur le Maire donne lecture de deux courriers de remerciements, l'un de la part de l'association de football vanséen pour l'octroi d'une subvention, le second de la Paroisse St Pierre et Paul de Païolive pour le prêt de la salle des fêtes.

Bâtiment services techniques : Monsieur le Maire et Mme CHALVET rendent compte de leur rendez-vous avec l'architecte pour la création d'un bâtiment des services techniques sur le parking devant le cimetière actuel. Au vu des premiers plans présentés, quelques modifications doivent être apportées, notamment pour prendre en considération les remarques de l'Architecte des Bâtiments de France. Un nouveau projet sera présenté à la fin du mois d'octobre.

Mmes MARRON et MEIGNIER demandent si l'intégralité des places de stationnement devant le cimetière vont disparaître. Monsieur le Maire indique qu'il restera quelques places et qu'un parking va être aménagé en-dessous, prévu dans le marché de l'extension du cimetière.

Mme MARRON demande la surface au sol de ce bâtiment qui sera visible depuis le site du Château. Il devrait faire environ 120m² au sol.

Chemin de Banne à Montgros : Afin d'envisager les travaux, M. BRUNEL indique qu'un mail a été envoyé aux services du SEBA afin de savoir la matière et la profondeur de la canalisation sous ce chemin. Les travaux comprendraient le reprofilage complet de la piste, le débroussaillage à proximité immédiate et l'abattage de quelques pins.

Déchetterie : M. ALLAVENA indique que la déchetterie des Vans est à présent ouverte. Mme CHALVET déplore l'importance des encombrants que les services techniques ramassent aux containers et souhaite qu'une solution soit trouvée.

La séance est levée à 20h40.

La secrétaire de séance,

Éliane GINIER



Le Maire,

Jean-Marie LAGANIER

